

Equipement					
Feux de route	CR	(E)			
Feux de croisement	CR	(E)			
Feux de position	A	(E)			
Feux rouges	R-S1	(E)			
Feux stop	R-S1	(E)			
Cilignoteurs	av 1	(E)		ar 2a	(E)
Catadioptres	av			ar I	(E)
Feux de gabarit	av			ar	
Feux complément.					
Eclairage plaque	2/ séparés				
Essuie-glace	2/ balais avec SSR lave-glacé				
Avertisseurs	KNIGHT KM-115 (e2) 849				
	ou d'autres modèles homologués				

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Voiture de tourisme		
Marque et type	MITSUBISHI	Lancer 1600	
Homologation N°	CH	0537 06	
Carrosserie	limousine		
Places	total	5	avant 2
Poids à vide	900	Carburant	B
Charge utile	-	CV-impôt	8,13
Poids total	1340	Cylindrée	1597

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- * Mesure des gaz : la vignette ECE-15 se trouve dans le compartiment du moteur, à droite à l'intérieur de l'aile.
- ** Ceintures de sécurité : position des sangles et accessibilité aux commandes contrôlées selon OCE, art. 23, al. 3bis.

§) A noter dans le permis de circulation:
 (102) -charge garantie sur le toit 50 kg.

Remplace FH CH 0537 06 du 15.12.76
 Identification
 (13.06.77)

Lieu et date de l'homologation

Winterthur, 15.12.76

Homologation fédérale des types de véhicules

Voiture
de tourisme

MITSUBISHI

Lancer 1600
(modèle A 73)

CH 0537 06

FICHE COMPLÉMENTAIRE I

Complément du 02.03.78 à Berne - Br

Mesures du bruit selon l'OCE:

avec le véhicule en marche : 50 km/h, M3, 1A 4,222 = 76,5 dB/A
à proximité de l'échappement: 94 dB/A à 4125 t/min

Complément du 13.6.1978 /Mi

Variante de jantes: MELBER 13 x 4 1/2 J en alliage léger, voies av = 1306 mm / ar = 1278 mm

Complément du 23.08.78 - PR

Variante de pneus: 175/70 SR 13 AV 690 (1,7) AR 770 (1,9) V-max. 180 km/h

Spoilers AV et AR de la maison Seger + Hoffmann AG, admis; la marque se trouve à l'intérieur des spoilers.

Équipement: sur demande feux de route/croisement HCR (E) et feux de route complémentaires HR (E).